

PROVINCE DE QUÉBEC38^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 12 FÉVRIER 2008**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 12 février 2008

Aujourd'hui, à quatorze heures dix-sept minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant:

n° 197 Loi proclamant la Journée internationale de la paix

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.